

Comment financer votre formation



Le permis à 1 euro par jour réservé aux 15/25 ans

C'est un prêt dont les intérêts sont pris en charge par l'État.



Pourquoi ?

Le "permis à un euro par jour" permet de répondre à deux objectifs principaux :

- faciliter l'accès au permis de conduire, dont le coût peut représenter un frein et un obstacle fort à l'obtention d'un emploi ;
- continuer à améliorer la qualité générale de la formation, grâce à un partenariat avec les écoles de conduite fondé sur leur engagement dans une démarche de qualité.

Seules les auto-écoles souscrivant une garantie financière peuvent vous proposer cette prestation.

Quelles formations ?

L'opération "permis à un euro par jour" facilite l'accès à une première inscription à une formation à la conduite de véhicules soit de la catégorie B (véhicules légers) soit, de la catégorie A (motocyclette de plus de 125 cm³).

Exemple :

Pour un prêt permis à un euro par jour de 1 200 € d'une durée de 40 mois, le remboursement s'effectue en 40 mensualités de 30 € au taux débiteur fixe et TAEG fixe de 0 %. Montant total dû : 1 200 €. Sans frais de dossier.

Offre cumulable avec les autres facilités de paiements.

Paiement avec votre compte formation CPF

Payer l'intégralité ou une partie de votre permis avec votre compte formation CPF.

Télécharger et paramétrer les applications « Mon compte formation » et « l'Identité Numérique La Poste ».

Connectez-vous sur mon compte formation : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/compte-utilisateur/connexion>

Connectez-vous sur l'application d'identité numérique la poste.



Paiement avec le dispositif TOPE LA

Le Département soutient jusqu'à 400 euros l'implication citoyenne des jeunes 16-25 ans de la Seine-Maritime ayant un projet personnel bien défini et désireux de faire des heures d'engagement volontaire.



Paiement grâce à l'apprentissage

Vous êtes en apprentissage et majeurs ?

Un montant de 500€ peut vous être financé pour votre permis

Et si vous êtes mineurs ?

Une aide aussi grâce à votre contrat d'apprentissage peut vous être donnée. Il suffit de vous rapprocher de la caisse d'assurance de votre entreprise pour savoir à combien vous auriez le droit.

Paiement en 3 ou 4 fois par carte bancaire (joindre RIB)

Payez en 3 ou 4 fois sans frais grâce à votre carte bancaire.

Paiement en 5 ou 10 fois par carte bancaire (joindre RIB)

Payez-en 5 fois nous prenons en charge une partie des frais.

Exemple pour 1500 € :

300 €/mois pendant 5 mois/ frais 22 € (1.5%) / frais pris en charge 44 € (3%).

Payez-en 10 fois nous prenons en charge une partie des frais.

Exemple pour 1500 € :

150 €/mois pendant 10 mois /frais 52.5 € (3.5%) / frais pris en charge 52.5 € (3.5%).

Paiement avec aides locales

Certaines collectivités locales (ville, département, région) proposent des aides pour financer le permis de conduire.

Un téléservice permet de trouver les aides financières proches de chez vous (voir sur le site du service public)

En cas de paiement comptant, un acompte 1/3 du montant total de la formule vous sera demandé au minimum.

Et toutes les prestations doivent être payées à l'avance.

